

[Traduction]

M. le Président: On a répondu à la question mentionnée par le secrétaire parlementaire.

M. Kempling: Je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

M. le Président: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

MOTION D'AJOURNEMENT (ARTICLE 52)

LA RÉSERVE D'AKWESASNE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, conformément à l'article 16 du Règlement, je propose l'ajournement de la Chambre en vue de la discussion d'une affaire extrêmement urgente, soit la violence qui a éclaté dans la réserve Mohawk d'Akwesasne, dont une partie est située dans ma circonscription.

Cette vague de violence a donné lieu à des fusillades, à l'explosion de grenades, à des incendies criminels, à des batailles, à des blessures et maintenant à l'évacuation de centaines d'habitants du village de Saint-Régis. Monsieur le Président, comme vous le savez, cette localité est située à moins de 50 milles de la colline du Parlement. Il faut mettre un terme à cette violence. Cette question doit être soulevée publiquement à la Chambre dès maintenant.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

M. le Président: J'ai reçu avis de la demande du député de Glengarry—Prescott—Russell en vue de la tenue d'un débat d'urgence sur une question extrêmement importante.

Le député a posé des questions au ministre compétent pendant la période des questions aujourd'hui. Dans sa réponse, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a dit que le gouvernement reconnaissait la gravité de la situation et qu'il appréciait les démarches que le député

Initiatives ministérielles

de Glengarry—Prescott—Russell a déjà entreprises à la Chambre et à l'extérieur de la Chambre.

Les députés sauront que demain sera une journée de l'opposition. Dans ces circonstances, je n'ordonnerai pas, comme je le ferais normalement, la tenue d'un débat d'urgence. Selon ce qui se passera demain, j'invite le député de Glengarry—Prescott—Russell à présenter de nouveau sa demande s'il le juge nécessaire.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LA LOI SUR LES CHEMINS DE FER

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Lewis: Que le projet de loi C-26, Loi modifiant la Loi sur les chemins de fer (subventions pour le grain et la farine), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif, ainsi que de l'amendement de M^{me} Clancy (p. 8227).

M. le Président: Je désire informer la Chambre que, en raison des déclarations de ministres, l'étude des initiatives ministérielles sera prolongée de sept minutes.

Je crois que le député de Regina—Lumsden a dix minutes réservées aux questions et aux commentaires.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, je voudrais poser une petite question à mon collègue.

J'ai écouté attentivement le discours qu'il a prononcé tout à l'heure et qui traitait surtout des répercussions sur le Canada atlantique et l'Ouest. Comme tous les députés le savent, il y a un certain nombre de petits élevateurs de transbordement qui sont situés dans la baie Georgienne, le secteur supérieur des Grands Lacs et même la partie inférieure du haut Saint-Laurent. Ces élevateurs reçoivent chaque année entre 90 000 et 530 000 tonnes de céréales au tarif de l'Est.

Le député de Regina—Lumsden pourrait-il nous décrire les répercussions qu'auront à subir, à son avis, les petits élevateurs établis dans ce que nous appelons les ports de la baie et au bas Saint-Laurent.

M. Les Benjamin (Regina—Lumsden): Monsieur le Président, mon collègue, a tout à fait raison. Des répercussions se feront sentir sur les ports de la baie Georgien-